



COMPTE RENDU
CONSEIL DE QUARTIER DU 1^{er} FÉVRIER 2010
(Maison des Associations – Agora 1901)
QUARTIERS SAINT-NAZAIRE CENTRE VILLE – PORT – PETIT MAROC

Étaient présents :

Pascal CLÉMENT	Adjointe au Maire, en charge des quartiers Saint-Nazaire Centre Ville – Port – Petit Maroc
Chantal BONHOMME	Collège des habitants
Joëlle DUTAY	Collège des habitants
Robert GARREAU	représentant l'ABCN
Marie-Christine GOYER	Collège des habitants
Françoise MAHÉ	Collège des habitants
Christine RAMOND	représentant la direction de la Fédération des Maisons de Quartier
Paul-Gaël SIMON	Collège des habitants
Jean-Paul STREIFF	représentant l'association "Accueil des Villes Françaises"

Étaient excusés :

Philippe JACQUES	Collège des habitants
Corinne PRAUD	Collège des habitants

Assistaient également :

Jean-Jacques LUMEAU	Adjoint au Maire en charge de la Gestion urbaine, des espaces publics, des déplacements, de la circulation et du stationnement
Réjane BERLOTTI	Equipe Projet – ADDRN
Françoise BLOCHET	Equipe Projet - ADDRN
Lisiane MOULERE	Direction des Relations aux Habitants
Eric VACHEY	Equipe Projet – Responsable du service Domaine Public

- PRÉSENTATION DU PLAN VÉLO -

● **Rappel de Pascale CLÉMENT**

Lors de la dernière réunion sur les transports STRAN, la politique de déplacement modes doux et de stationnement avaient été abordés.

● **Présentation de Jean-Jacques LUMEAU**

Le Plan Vélo est un axe de la politique de déplacement.

En mars 2006, la C.A.RE.N.E. a voté un PDU (Plan Départemental Urbain) et un diagnostic a été fait, laissant apparaître que si rien n'était mis en place, la question du déplacement allait poser problème.

- ⇒ 70 % Déplacement auto
- ⇒ 5 % Transports collectifs
- ⇒ 7 % Deux roues
- ⇒ 18 % Marche à pied

Si cette répartition reste ainsi, les déplacements augmentant, cela entraînera un blocage sur la ville.

Scénario retenu, passer de :

- ⇒ Déplacement auto de 70 à 64 %
- ⇒ Transports collectifs de 5 à 8 %
- ⇒ Deux roues de 7 à 8 % (ce 1% étant le vélo)
- ⇒ Marche à pied de 18 à 20 %

En 2015, cette répartition devrait permettre de réguler les déplacements sur la ville.

Fort de ces décisions, passage aux travaux pratiques ; le Plan Vélo à caractère utilitaire est élaboré.

- Parcours moyen idéal : 2,5 kms pour se rendre à son travail et prise en compte du stationnement.
- Enveloppe d'un million d'euros sur le PDD (Plan de Développement Durable) pour le Plan Vélo.

Le Plan Vélo a été validé par un groupe de pilotage technique et politique constitué de :

- ⇒ Élus thématiques
- ⇒ Présidents de groupes
- ⇒ Techniciens chargés du dossier
- ⇒ C.A.RE.N.E.

Les associations de "vélo" dont "Place aux Vélos" avaient été consultées en juin dernier.

● Présentation du Plan Vélo

- Équipe formée de :
- ⇒ Urbaniste
 - ⇒ Architecte
 - ⇒ Chargé réfection voirie
 - ⇒ Service Handicap/Mobilité réduite
 - ⇒ Direction des Relations aux Habitants

1) Démarches pour préparer ce Plan Vélo :

- Déplacements en vélo sur la ville réalisés pour préparer le plan.
- Déplacement à La Rochelle et regard sur d'autres villes ayant adopté des Plans Vélo.

2) Présentation d'un document PowerPoint :

(Cf. : diaporama et plans du quartier envoyés le 12/02/2010)

- Sommaire :
- ⇒ Les enjeux
 - ⇒ Les objectifs
 - ⇒ Les cibles (public)
 - ⇒ Les itinéraires vélos existants
 - ⇒ La boîte à outils aménagements

● Observations des participants

- Boulevard Leferme : déplacements dangereux actuellement. Quel aménagement est possible ? Réponse de l'équipe : ce boulevard est effectivement un point difficile à régler ; à ce jour, les solutions n'ont pas été trouvées.
- Les giratoires : il est important d'assurer la sécurité pour les vélos.
- Circulation autour du marché : au moment du marché, faciliter la circulation des vélos.
- Front de Mer : pas très lisible la distinction entre zone piétonne et zone cyclable.

● Conclusion

Un document de travail (présentation, plans du quartier, axes de travail) va être adressé aux membres des conseils de quartier pour exprimer leurs impressions et observations diverses, contribution que l'on pourra faire partager.

Les contributions (questions, remarques et propositions) seront à déposer, au plus tard fin mars, en en Mairie de Saint-Nazaire - Place François Blancho - 44600 Saint-Nazaire - à l'attention de Madame Pascale CLÉMENT.



Fait à Saint-Nazaire, le 24 février 2010